

2020

CORRIGÉ

ESH

CONCOURS
ECRICOME
PREPA

VOIE ECONOMIQUE ET
COMMERCIALE

OPTION ECONOMIQUE

SOMMAIRE

ESPRIT DE L'ÉPREUVE.....	PAGE 2
PRINCIPE DE NOTATION.....	PAGE 4
RAPPORT DE CORRECTION.....	PAGE 7

ESPRIT DE L'ÉPREUVE

- **ESPRIT GÉNÉRAL**

L'enseignement d'économie, sociologie et histoire du monde contemporain a pour objectif l'analyse et la compréhension du monde contemporain, du XIX^e siècle à nos jours, grâce à trois approches complémentaires, la science économique, l'histoire économique et sociale, et la sociologie.

Cette matière se situe dans la continuité des enseignements de la série économique et sociale du baccalauréat général. Elle est caractérisée par l'interdisciplinarité entre l'économie, l'histoire et la sociologie. Les candidats doivent maîtriser les principaux concepts, mécanismes et modèles de l'analyse économique, en articulation avec le cours d'économie approfondie lorsque le sujet s'y prête. Les analyses théoriques et la présentation de certains fondements méthodologiques de l'économie et de la sociologie ne doivent pas faire perdre de vue la dimension historique : il convient que les étudiants mobilisent et mettent en perspective de façon pertinente les phénomènes économiques et sociaux depuis le début du XIX^e siècle que recouvre le sujet. Enfin, les étudiants peuvent être amenés à faire appel à leur connaissance des méthodes, démarches et principaux travaux de la sociologie.

Les candidats ne doivent pas oublier de définir avec précision les concepts mobilisés, et doivent expliquer comment ils parviennent à leurs conclusions, en confrontant l'analyse économique et sociale aux données de l'histoire des deux derniers siècles. Les candidats doivent donc être capables d'organiser une réflexion personnelle et argumentée sur les questions proposées. Jamais la correction des copies ne sanctionne les opinions exprimées.

Il n'est pas pertinent de chercher à collectionner les citations et références à des ouvrages : souvent celles-ci ne sont que plaquées, et ne servent pas à alimenter la réflexion du candidat ; la précision des connaissances est indispensable, mais l'érudition ne doit pas remplacer l'argumentation. Mentionner les opinions d'une collection d'auteurs sans être capable d'expliquer la pensée de ceux-ci n'est pas une façon pertinente de construire l'argumentation attendue. Citer les auteurs sans expliquer leurs raisonnements et ni mentionner les observations sur lesquelles ils s'appuient est dépourvu d'intérêt. Le jury attend un argumentaire bien construit et un choix de faits historiques appropriés tant sur le plan théorique que factuel, et non pas un catalogue de références.

L'épreuve est composée de deux sujets proposés au choix des candidats. Le sujet choisi doit être traité sous forme de dissertation. Les sujets peuvent couvrir en totalité ou en partie le champ historique du programme, voire se limiter à une période récente. Ils ne correspondent pas à une simple question de cours et offrent toujours la possibilité que le candidat développe une réflexion autonome. La dissertation nécessite dans un premier temps d'explorer les enjeux de la question et à en définir soigneusement les contours. Ensuite le candidat doit démontrer quelques idées directrices, de façon à apporter une réponse à la question du sujet, en s'appuyant sur des références théoriques adéquates et des exemples historiques précis et diversifiés.

Des transitions rédigées et claires doivent permettre au lecteur de se situer au cours de la démonstration : les candidats qui souhaitent ajouter des titres dans leur copie - ce qui n'est pas demandé - ne doivent pas pour autant oublier de rédiger les transitions nécessaires entre parties et

sous parties. Le devoir ne doit pas non plus se réduire à une succession de transitions entre lesquelles les arguments développés sont très pauvres.

La taille des introductions ne doit pas être démesurée, mais le candidat doit définir les termes du sujet pour préciser la problématique de ce dernier : le plan ne doit pas être plaqué, sans qu'une problématique préalable ne soit venue éclairer sa raison d'être. Il convient de ne pas négliger la conclusion qui doit à la fois prendre position relativement à la question posée et ouvrir des perspectives. Les rumeurs que relaient certains étudiants selon lesquelles la conclusion n'est pas une partie importante du devoir sont inexactes : il arrive même qu'elle soit lue deux fois, immédiatement après l'introduction pour vérifier si le candidat sait ce qu'il voulait démontrer, et bien sûr en fin de correction, où elle constitue alors la dernière impression donnée au lecteur.

Les connaissances historiques sont indispensables pour traiter un sujet d'ESH, et il faut les présenter de façon précise et exacte : la date, ou au moins la période, où des faits se sont déroulés est importante, et il faut en tenir compte et la mentionner de façon exacte. La localisation des faits est également importante : l'histoire des États-Unis n'est pas celle du Japon ou de l'Allemagne, et les caractéristiques de l'histoire économique française n'ont pas valeur universelle.

L'utilisation de données chiffrées est bienvenue. Il convient de décrire précisément les statistiques utilisées : un taux de variation annuel moyen n'est pas la même chose qu'un taux de variation global entre deux dates éloignées.

L'orthographe et la présentation ne donnent pas lieu à un barème officiel, mais des fautes trop nombreuses, des erreurs de typographie élémentaire (comme des virgules en début de ligne ou des majuscules intempestives), une présentation très peu soignée et une écriture difficile à déchiffrer ne jouent pas en faveur de la note finale.

PRINCIPES DE NOTATION

- **SUJET 1 (Les politiques économiques peuvent-elles éviter les crises économiques ?)**

Notes de 0 à 07/20

Réponse inadaptée parce que le candidat ne comprend pas le sens du sujet, ou réponse confuse par défaut de problématique et/ou de plan clairs et rigoureux.

Non-repérage du sujet avec énoncé de généralités et de connaissances nulles ou très faibles : de 0 à 3

- Défauts de forme : construction et orthographe défailtantes, écriture illisible, nombreuses ratures.
- Incapacité à proposer une problématique ou à se positionner relativement au sujet, absence de plan.
 - Le candidat ne cerne pas ce qu'est une crise, et parle des guerres tout autant que des crises économiques, ou s'interroge seulement sur les risques d'état stationnaire. Le hors sujet couvre l'ensemble de la copie.
 - Le candidat change de sujet, et il traite de l'ensemble des politiques économiques quel que soit leur rôle, sans se demander en quoi elles peuvent servir à prévenir les crises.
- La copie contient de nombreuses erreurs factuelles grossières.
- Le candidat se contente d'asséner des affirmations et des jugements sans se soucier de donner des arguments pour les justifier, par exemple : « les crises sont toujours exogènes » (sans même avoir défini l'adjectif « exogène. »)

Notes de 8 à 14/20

Réponse bien centrée sur les facteurs des crises et les outils dont dispose la puissance publique, mais incomplète : arguments théoriques et choix d'exemples limités

- Forme respectée (Introduction, 2 ou 3 parties bien identifiées, conclusion.)
- Le candidat s'interroge correctement sur les crises économiques, mais il n'en analyse pas complètement les caractéristiques ; en particulier il ne décrit pas assez précisément ce que peuvent être les causes des crises, donc il est difficile de savoir pourquoi l'action des politiques économiques permettrait de les éviter.
- L'approche théorique est sommaire : le candidat mentionne principalement les politiques contracycliques budgétaire et monétaire, ou il mentionne des politiques économiques sans se soucier suffisamment de savoir si celles-ci sont destinées à éviter des crises.
- Plus généralement le candidat confond l'érudition et la réflexion : un auteur ou un ouvrage sont cités toutes les trois lignes environ, mais le candidat se contente de faire un catalogue sans prendre le temps de développer précisément et correctement l'argumentation de l'auteur mentionné.
- L'approche historique est sommaire : la copie contient des erreurs de datation ; certaines caractéristiques factuelles des grandes crises économiques sont mal connues (le sens de variation des prix fait l'objet de contresens par exemple.)

Notes au-delà de 15/20

Réponse adaptée, claire, où la réflexion est approfondie et synthétique.

- Propose une analyse très claire et globale.
- La démonstration est rigoureuse ; les transitions sont soignées.
- Les approches théoriques sont riches et bien maîtrisées :
 - Le candidat connaît bien les explications des crises économiques, et prend en compte différents types de crises.
 - Le candidat maîtrise bien les arguments des auteurs qu'il mentionne (au lieu de seulement énoncer les résultats auxquels les auteurs ont abouti.)
- Les exemples historiques sont nombreux, bien choisis et précis.
 - Le candidat peut faire des comparaisons précises des caractéristiques des crises de 1929, de 1973, et de 2007-2008, voire de 1873, et des politiques économiques qui ont essayé d'éviter le retour d'une crise économique de même nature que la crise majeure qui l'a précédée.
 - Le candidat donne des exemples précis de crises survenues dans les PED ou les pays émergents depuis les années 1980, et est capable de montrer qu'il est possible de distinguer plusieurs générations de crises. Il peut exposer de façon précise les différences factuelles entre la situation des pays d'Amérique latine où les crises semblent récurrentes, et celles des pays d'Asie du Sud-Est, par exemple.

- **SUJET 2 (Peut-on réguler le commerce international ?)**

Notes de 0 à 07/20

Réponse inadaptée parce que le candidat ne comprend pas le sens du sujet, ou réponse confuse par défaut de problématique et/ou de plan clairs et rigoureux.

Non-repérage du sujet avec énoncé de généralités et de connaissances nulles ou très faibles : de 0 à 3

- Défauts de forme : construction et orthographe défectueuses, écriture illisible, nombreuses ratures.
- Incapacité à proposer une problématique ou à se positionner relativement au sujet ; absence de plan.
 - Le candidat ne définit pas convenablement le commerce international, et change de sujet, et traite par exemple : « peut-on contrôler les mouvements de capitaux » ou « faut-il pratiquer le protectionnisme ou le libre-échange ? ». Le hors sujet couvre l'ensemble de la copie.
- La copie contient de nombreuses erreurs factuelles grossières : par exemple, le candidat date l'OMC de 1947, et ne fait donc pas de différence entre l'OMC et le GATT, ou il évoque une progression continue (voire régulière) du commerce international depuis le XIX^e siècle.
- Le candidat se contente d'asséner des affirmations et des jugements sans se soucier de donner des arguments pour les justifier : « le commerce international est favorable à la croissance » ou « le commerce international est dangereux pour les pays développés » mais le candidat n'explique pas pourquoi.

Notes de 8 à 14/20

Réponse bien centrée sur le sujet mais incomplète : arguments théoriques et choix d'exemples limités

- Forme respectée (Introduction, 2 ou 3 parties bien identifiées, conclusion).
- Le traitement du sujet posé est restreint, ou s'écarte parfois du sujet :
 - Le candidat n'étudie que le rôle de l'OMC, ou ne sait pas que le rôle de cette dernière est affaibli désormais.

- La régulation du commerce international est réduite à seulement l'un de ses aspects : les variations des tarifs douaniers par exemple.
 - Le candidat a défini correctement le commerce international, mais s'égaré momentanément dans des considérations hors sujet : il se demande s'il est nécessaire de réguler le commerce international au lieu de se demander si cela est possible.
 - Certains passages traitent occasionnellement d'autre chose que du commerce international, comme les échanges de capitaux.
- Approche théorique sommaire :
 - Le candidat restitue correctement des affirmations d'auteurs, mais il manque des précisions dans le développement des arguments explicatifs : par exemple le candidat rappelle que les États ont des comportements mercantilistes mais n'explique pas pourquoi.
 - Plus généralement le candidat confond l'érudition et la réflexion : un auteur ou un ouvrage sont cités toutes les trois lignes environ, mais le candidat se contente de faire un catalogue sans prendre le temps de développer précisément et correctement l'argumentation de l'auteur mentionné.
 - Le candidat parsème sa copie d'inexactitudes sur la pensée des auteurs qu'il cite, sans aller jusqu'au contresens complet, ou il fait des erreurs de datation précise.
 - Le candidat présente des mesures de protectionnisme prises par tel ou tel pays (le plus souvent la France, sans la nommer) sans se demander si ces mesures peuvent être conformes à des pratiques acceptées par les instances de gouvernance du commerce international.

Notes au-delà de 15/20

Réponse adaptée, claire, où la réflexion est approfondie et synthétique.

- Propose une analyse très claire et globale.
- La démonstration est rigoureuse ; les transitions sont soignées.
- Les approches théoriques sont riches et bien maîtrisées :
 - Le candidat analyse précisément les différents niveaux auxquels peut se mettre en place une régulation du commerce international et s'interroge sur la compatibilité entre ces différents niveaux.
 - Le candidat prend la peine de définir et d'expliquer les notions qu'il utilise.
- Les exemples historiques sont bien choisis et précis :
 - Le candidat connaît précisément les mécanismes de fonctionnement de l'OMC, en particulier le rôle de l'ORD, et sait montrer la différence avec le GATT.
 - Le candidat connaît les exceptions aux principes d'application du libre-échange que reconnaissait le GATT, et les distingue de celles que reconnaît encore l'OMC, et il connaît aussi leurs raisons d'être.
 - Le candidat s'interroge sur l'ensemble des instances de gouvernance possible du commerce mondial et discute avec pertinence du rôle des Accords Commerciaux Régionaux sans en faire le cœur du sujet (ce qu'ils ne sont pas.)

RAPPORT DE CORRECTION

Parmi les 3049 candidats qui ont composé, 53,8 % ont choisi le premier sujet, et 46,2 % le deuxième. La moyenne des notes obtenues pour le premier sujet est de 11,3 et celle du deuxième sujet est de 10,3 ; la moyenne pour l'ensemble des paquets corrigés est de 10,84.

La répartition entre les deux sujets est équilibrée, et les candidats ont semble-t-il trouvé que l'un et l'autre leur convenaient. Le second sujet a toutefois donné lieu à plus d'erreurs d'interprétation que le premier. Les copies traitant le second sujet ont été plus fréquemment médiocres que les autres, parce que les candidats n'ont pas défini, ou ont mal défini, la notion de régulation du commerce international. Alors que ce second sujet portait sur une partie du programme du début de la première année, dont on aurait pu penser qu'elle avait pu être bien assimilée par les candidats, les connaissances factuelles de certains d'entre eux, qui avaient pourtant choisi ce sujet de leur propre chef, semblent avoir été lacunaires, puisque de nombreuses copies ne mentionnaient même pas l'existence des instances internationales de régulation du commerce du GATT puis de l'OMC.

5,5 % des étudiants qui ont choisi le premier sujet ont eu une note inférieure ou égale à 6, et ce fut le cas de presque 14 % des étudiants qui ont choisi le deuxième sujet : de telles performances témoignent d'un niveau de connaissances très faible, accompagné d'une grande pauvreté dans l'argumentation, ou d'un contresens complet sur le sujet. Pour le premier sujet, le plus souvent, les candidats n'ont pas du tout évoqué la prévention des crises économiques mais ont survolé les politiques budgétaire et monétaire destinées à endiguer les récessions, sans avoir pris la peine de définir ce qu'était une crise. Pour le second sujet, ils n'ont pas traité de la possibilité de réguler du commerce international mais ont seulement parlé du fait que les États devaient pratiquer le protectionnisme ou la fermeture des frontières, ce qui constituait un double, voire un triple contresens (les candidats confondaient la régulation du commerce international avec le protectionnisme, remplaçaient le verbe « pouvoir » du sujet par le verbe « devoir » et parfois assimilaient le commerce international avec l'ensemble des échanges internationaux.)

63,9 % des étudiants qui ont pris le premier sujet ont eu au moins 10, et ce fut le cas de 52,8 % des étudiants qui ont choisi le deuxième sujet, ce qui est conforme aux écarts de performances déjà signalés.

16,5 % des étudiants qui ont pris le premier sujet ont obtenu plus de 15, ce qui est le cas de 13,7 % des étudiants qui ont pris le deuxième sujet. 10,8 % des candidats qui ont traité le premier sujet ont eu plus de 16, et ce fut le cas de 9,5 % des candidats qui ont pris le second sujet.

Toutes ces statistiques confirment que le premier sujet a donné lieu à moins d'erreurs que le second ; peut-être les candidats qui ont choisi le second sujet l'ont-ils fait trop vite en pensant qu'il leur suffisait de réciter des fragments de cours sur le commerce international sans prendre assez le temps de réfléchir au sens véritable de ce sujet, et aux connaissances factuelles qu'il exigeait. Nous invitons les candidats à bien prendre le temps (plusieurs minutes) de s'interroger sur la signification de chacun des sujets proposés avant de se précipiter sur celui qui leur semble le plus facile à cause du thème qu'il aborde ou d'une expression qu'il contient : traiter le sujet ne consiste pas à réciter de façon mécanique des fragments de cours sans se soucier du sens véritable de la question à traiter.

Dans le cas du premier sujet, beaucoup de copies exposaient des connaissances convenables pour le sujet, et d'un niveau satisfaisant. Les connaissances historiques et théoriques ont semblé plus lacunaires pour le second sujet : certains candidats n'ont même pas mentionné l'existence du GATT et de l'OMC, ce qui rendait impossible un traitement sérieux du sujet. Cette omission (très pénalisante pour le sujet) pouvait s'expliquer s'ils avaient très mal appris leur cours, ou s'ils ont attribué à tort aux concepteurs du sujet une intention de les piéger, en demandant de parler de la régulation du commerce international sans parler de ses instances de régulation, ce qui aurait été pour le moins étrange. La prudence des candidats ne doit pas devenir de la méfiance irrationnelle, et les mots choisis par les concepteurs d'un sujet ont le sens que les candidats ont étudié pendant leur scolarité ; ce sens peut être complexe et donner lieu à discussion, mais il ne change pas brusquement le jour des épreuves écrites.

CONSEILS DES CORRECTEURS

Les candidats ne doivent pas se laisser emporter par l'enthousiasme de traiter un sujet qui leur plaît et dans lequel ils espèrent placer le plus de connaissances possibles ; si les connaissances sont indispensables, il faut encore qu'elles soient bien exposées, et qu'elles soient bien utilisées sans sortir du sujet proposé : un nombre assez élevé de candidats qui ont choisi le premier sujet a été jusqu'à rendre 16 voire 20 pages ; ce n'est pas raisonnable. Si la qualité le justifiait, le correcteur ne pourrait que s'en féliciter. Mais en général, cela conduit à du délayage, voire pire à augmenter le nombre d'erreurs commises ou de passages hors sujet. La durée de l'épreuve n'est que de quatre heures, donc, normalement, les candidats ne peuvent pas réussir à maîtriser correctement dans un délai aussi court la rédaction claire, pertinente, et dépourvue d'inexactitudes ou d'approximations d'une copie de plus d'une dizaine de pages, a fortiori de plus d'une quinzaine de pages.

Un des principes de base de construction d'une dissertation est de préciser une problématique en définissant les termes du sujet. Définir les termes du sujet nécessite d'analyser ceux-ci de manière précise. Souvent les candidats ne s'en acquittent pas correctement, font des erreurs d'interprétation, ou ne tiennent pas compte de certains des termes du sujet. Éviter les crises ne signifie pas mener une politique conjoncturelle contracyclique, réguler le commerce international ne signifie pas prendre des décisions de façon unilatérale, et « peut-on réguler ? » ne doit pas être remplacé par « doit-on réguler ? » Tous les correcteurs invitent donc les candidats à ne pas négliger la réflexion sur tous les termes de l'énoncé, et à ne pas se contenter d'une définition approximative de certains termes.

Il faut également savoir construire une argumentation en respectant les enchaînements logiques ; les connecteurs logiques ne sont pas toujours utilisés, ou ils le sont de façon parfois inadaptée. Il ne faut pas confondre cause et conséquence ; il ne faut pas utiliser des conjonctions de coordination exprimant une contradiction lorsqu'il n'y a pas de contradiction d'une remarque à l'autre.

Les paragraphes doivent être placés de façon à s'enchaîner logiquement entre eux, et un paragraphe doit contenir une idée clairement expliquée et argumentée ; multiplier les idées exposées dans un paragraphe fait que celles-ci ne sont pas toujours bien reliées les unes aux autres ; cela rend la lecture compliquée, et enfreint parfois les règles de la logique.

Il faut travailler les transitions entre les sous-parties pour qu'elles mettent en évidence la cohérence de l'argumentation, qu'elles montrent la nécessité de passer d'un thème à un autre.

Si les transitions sont nécessaires, ainsi que les annonces de sous parties au début de chaque partie, le devoir ne doit pas pour autant être réduit à des phrases d'annonce de sous-parties, suivies d'annonce de paragraphes, suivies presque immédiatement par le résumé des cinq ou six lignes de développement péniblement rédigées entre annonces et résumés ; le devoir doit tout de même contenir des arguments développés.

Il ne faut pas confondre érudition et argumentation : cette dernière suppose que les candidats expliquent les notions qu'ils mentionnent, ainsi que les arguments des auteurs qu'ils citent. Il a été déjà souligné que les candidats ne doivent pas chercher à citer le plus grand nombre d'auteurs possible, et mentionner un auteur est inutile si le candidat se contente de répéter servilement les résultats ou recommandations auxquels ont abouti les auteurs mentionnés sans expliquer sur quoi les conclusions citées sont fondées. Les candidats qui accumulent les citations d'auteurs s'exposent de plus souvent à des erreurs de dates ou de références, avec un risque d'autant plus élevé que les mentions sont plus nombreuses. Ces approximations laissent de plus une impression d'autant plus fâcheuse au lecteur que l'érudition remplace la réflexion, et que la mémorisation mécanique est elle-même approximative.

ERREURS A ÉVITER

- La plupart des copies sont écrites de façon lisible, mais lorsque l'écriture d'un candidat est difficile à déchiffrer ou que la présentation est très peu soignée, la note risque de baisser en proportion de la pénibilité de la lecture.

Comme les copies sont scannées, l'utilisation d'une encre sombre est importante pour que la copie reste lisible, et les passages effacés qui engendrent des contrastes importants de teintes de l'encre peuvent rendre la copie partiellement ou totalement illisible.

Il faut relire sa copie pour éliminer les fautes d'orthographe et de syntaxe, y compris les fautes d'orthographe sur le nom des auteurs qui sont d'autant plus surprenantes que l'auteur est plus célèbre. L'orthographe ne donne pas lieu à un barème explicite mais les fautes nombreuses sont pénalisantes. Il en est de même des erreurs typographiques.

Certains candidats commettent des erreurs choquantes dans l'utilisation du vocabulaire ou des expressions françaises, en se laissant parfois piéger par l'homophonie. Il est par exemple décevant de trouver plusieurs copies où les mots « conjoncture » et « conjecture » sont confondus, alors qu'ils font partie du vocabulaire basique de l'économie.

Les candidats ne peuvent pas avoir une maîtrise exhaustive de l'histoire de l'humanité et devraient se méfier de l'emploi des termes que « apparaître » ou « pour la première fois. » Des mesures ou un phénomène peuvent sembler être « apparus » récemment car le candidat n'a pas assez d'informations sur ce qui s'est produit avant la période qu'il connaît. Et quelles que soit les connaissances d'histoire des candidats, il est pour le moins surprenant de lire que « le commerce international est apparu au XIXe siècle. »

Les candidats limiteraient sans doute l'impression de confusion chronologique s'ils renonçaient à l'usage du futur de narration, particulièrement mal venu pour décrire des événements du passé, et les placer correctement dans le temps. Le présent de narration dont certains candidats abusent est également susceptible de brouiller la chronologie.

Les candidats qui ont traité le premier sujet ont parfois eu tendance à exposer certaines de leurs connaissances pour elles-mêmes et ont décrit les politiques contracycliques sans tenir compte de l'énoncé, faute d'avoir bien défini les crises. Le terme « éviter » de l'énoncé a été remplacé par « prévoir », ou encore plus fâcheux, par « corriger ». Les candidats ont réduit les politiques économiques aux politiques conjoncturelles menées par l'État. Ils ont souvent présenté seulement les politiques monétaires et budgétaires contracycliques sans se soucier de définir les crises. La plupart des copies traitaient de la gestion des crises. Les plus habiles le faisaient dans un esprit assez systémique et avaient bien introduit la distinction entre prévention et gestion des crises en s'appuyant sur la définition des crises au sens strict (retournement) et large (phase de récession) ce qui permettait de bien rester dans le sujet. Ces copies montraient souvent aussi que les politiques économiques ne permettaient pas d'éviter les crises mais de « limiter leurs effets », cela a sauvé bien des copies d'un hors sujet.

Le premier sujet a souvent été dénaturé avec la volonté d'étudier les politiques économiques comme étant susceptibles de déclencher les crises. Si ce point pouvait être évoqué, il ne devait pas être développé.

Certains devoirs réduisaient les crises aux crises financières. Au contraire d'autres devoirs n'abordaient pas du tout les crises financières. S'il n'est pas possible dans un devoir de quatre heures de développer tous les aspects d'un sujet assez vaste, il est toutefois nécessaire de montrer que l'on a conscience de la portée du sujet et de ne pas en omettre des pans entiers sans en avoir conscience. Montrer que les possibilités d'éviter les crises dépendaient de la nature de ces crises, et indiquer que les mesures prudentielles pour essayer d'éviter les crises financières étaient différentes des mesures cherchant à limiter l'ampleur des crises de l'offre, ou de celles de la demande de biens et services était nécessaire, même si ensuite le candidat décidait de développer davantage certains aspects du sujet que d'autres. Construire le plan en fonction de la nature des crises économiques aurait été pertinent, alors que plusieurs candidats ont choisi d'exposer les politiques budgétaires puis les politiques monétaires, et n'ont pas traité le sujet ; partir de la nature des crises pour organiser l'argumentation était plus pertinent que de partir des différentes catégories de politiques économiques.

Les candidats considèrent de façon quasi unanime que lorsque la cause de la crise est exogène (par exemple de mauvaises récoltes dues à un aléa climatique, ou l'émergence d'un nouveau virus), les politiques économiques sont impuissantes. Aucun ne s'interroge sur le fait qu'une politique de redistribution sociale ou une politique structurelle d'investissement dans la santé pourraient sans doute, si ce n'est éviter totalement la crise, du moins limiter grandement sa gravité.

L'analyse historique est trop peu présente dans les copies. Les grandes crises sont, au mieux, citées jamais analysées, et les candidats se limitent presque toujours à la crise de 1929 et à celle de 2007-2008. De plus, lorsque les candidats se hasardent à mentionner des faits historiques, ils font parfois des erreurs regrettables même pour parler des crises de 1929 et 2007-2008

Lors de la correction du second sujet, le jury a été d'autant plus surpris des contresens sur la régulation du commerce international que l'expression « régulations internationales » est mentionnée dans le programme de deuxième année, même si le sujet se limitait à la régulation du commerce international. Beaucoup de candidats ont confondu le verbe « réguler » et le verbe « réduire », ce qui a engendré de nombreux passages hors sujet : réguler le commerce international, c'est lui donner des règles, et comme le commerce international se fait entre deux pays, si le commerce international obéit à des règles, celles-ci doivent être partagées par les pays partenaires ; les décisions de protectionnisme unilatérales ne sont pas à proprement parler une régulation du commerce international, sauf si le candidat parvient à montrer que les décisions protectionnistes d'un pays peuvent être considérées comme des règles qui sont acceptées par les autres pays et ne risquent pas d'engendrer des mesures de rétorsion au contenu imprévisible.

Une des raisons de la mauvaise définition de la régulation du commerce international vient sans doute de ce que la notion de régulation financière rencontrée en ECE2 consiste à imposer des règles visant à canaliser celles du marché financier mondial. Mais concernant le commerce international, la régulation a plutôt consisté à instaurer et à faire respecter les règles du libre-échange, contre les tentations protectionnistes récurrentes des États. Les nombreux candidats qui ont assimilé régulation du commerce international et protectionnisme unilatéral ont fait un contresens majeur. Certains candidats déplorent le déclenchement de guerres commerciales mais ne semblent pas avoir conscience que la régulation du commerce international aurait pour but d'éviter le déclenchement de telles guerres ; et certains candidats vont même jusqu'à écrire que c'est l'existence de l'OMC qui empêche la régulation du commerce international puisqu'elle s'efforce d'encadrer les décisions protectionnistes des États (de telles erreurs d'interprétation étaient très dommageables pour la note de la copie.)

Le deuxième sujet ne devait pas être transformé pour devenir « faut-il être pour ou contre le protectionnisme ? » ou « faut-il être pour ou contre la mondialisation ? »

Un minimum de pondération dans la formulation peut rendre service aux candidats : dire que la question du deuxième sujet est surprenante puisqu'il existe des institutions de régulation du commerce international et que leur existence semble d'emblée avérer que le commerce international est régulé, c'est une bonne idée ; dire que « la question du sujet est insensée » suggère que la problématique n'a pas été comprise et que le candidat n'a pas conscience des limites du pouvoir des instances de régulation.

Un grand nombre de candidats n'a pas su définir correctement le commerce international, et a inclus les échanges de capitaux et la circulation des personnes dans celui-ci, ce qui était le

symptôme d'un grave manque de rigueur. Nous rappelons aux candidats que si les flux de personnes d'un pays à l'autre relevaient du commerce, c'est qu'il s'agirait d'un trafic d'esclaves.

Plusieurs candidats ont traité de la politique de la concurrence, sans se rendre compte qu'il s'agissait d'un hors sujet, sauf à la rigueur pour les aspects de la politique de concurrence européenne destinée à assurer des règles équitables de commerce entre les pays membres de l'Union Européenne. Les politiques destinées à préserver une dynamique concurrentielle à l'échelle nationale ou européenne ne sont pas des mesures cherchant à réguler les flux commerciaux entre des États souverains ; et contrairement à ce qu'affirment certains candidats, l'OMC ne mène pas de politiques de la concurrence.

Les connaissances des candidats sur l'histoire du GATT, de l'OMC, ou des Accords Commerciaux Régionaux sont lacunaires et souvent entachées d'erreurs chronologiques, et trop peu de candidats mentionnent les difficultés récentes de fonctionnement de l'OMC. La méconnaissance des faits économiques les plus récents peut amener les candidats à découvrir le sujet en ouverture sous prétexte de montrer qu'il a une portée actuelle : « la question d'une possible régulation du commerce international mérite aujourd'hui d'être posée » est un exemple d'ouverture à éviter.

LES BONNES IDÉES DES CANDIDATS

Il est pertinent de mettre en valeur les références en inscrivant en lettres capitales les noms des auteurs et en soulignant (comme cela devrait être le cas) les titres des ouvrages cités.

Les représentations graphiques sont bienvenues à condition que le graphique soit bien représenté. Si le graphique comporte des axes, il est indispensable d'en donner la signification ; Il faut aussi veiller à interpréter correctement ce qui est représenté, et ne proposer un graphique que s'il sert à l'argumentation.

Pour le premier sujet, certains candidats ont su montrer que les crises économiques étaient de différentes natures, et ont illustré leurs propos par des exemples historiques précis, sans se limiter à la seule évocation des crises de 1929 et de 2007 (qu'il était bien sûr pertinent d'analyser aussi.)

En s'appuyant sur la diversité des mécanismes des crises dans l'histoire, certains candidats ont expliqué les difficultés des politiques économiques à éviter les crises en montrant que les comportements des agents variaient eux-mêmes en fonction des mesures prudentielles destinées à éviter les crises ; ils se sont appuyés sur la notion d'aléa moral, ou ont montré que des innovations financières permettaient de contourner les politiques réglementaires cherchant à prévenir des bulles spéculatives.

Pour le second sujet, les candidats (peu nombreux) qui connaissaient bien les mécanismes de fonctionnement de l'OMC et les mesures de règlements des différends ont montré que celles-ci pouvaient ne pas avoir les mêmes impacts sur les pays selon leur niveau de développement, ce qui expliquait les aspirations à des réformes formulées dès le début du processus de Doha, et rendues urgentes par le blocage de la désignation des membres de l'organe d'appel par les États-Unis. C'était bien adapté au sujet, et témoignait de la précision des connaissances des candidats.

Les candidats qui connaissaient bien l'histoire ont présenté des exemples pertinents pour illustrer le rôle et les difficultés de l'OMC, comme le conflit Airbus versus Boeing, ou les blocages de négociation du processus de Doha.

Le deuxième sujet ne portait pas sur le système monétaire international et il ne fallait pas discuter de celui-ci pour lui-même, mais certains candidats ont expliqué que l'étalon-or imposait des exigences de maintien des parités or des monnaies nationales qui obligeaient les pays à chercher à limiter leurs déficits courants tout en permettant d'anticiper assez facilement les prix des biens et services échangés, ce qui constituait une forme de régulation informelle du commerce international. Il était important de bien expliciter le lien entre l'analyse monétaire et la régulation du commerce international pour valoriser ces analyses pertinentes.

ÉLÉMENTS DE CORRECTION

- **SUJET 1**

Le sujet permet de faire appel à des notions vues en première année ainsi qu'en deuxième année. Il a été proposé à l'automne 2019, bien avant qu'éclate la pandémie qui a interrompu le fonctionnement normal des activités productives, et si les candidats pouvaient se servir de l'actualité la plus immédiate pour rédiger certains passages de leur copie, il va de soi que ne traiter que de la crise du printemps 2020 était une erreur fâcheuse.

Comme toujours la première exigence pour réussir une copie est de bien définir les termes du sujet. La notion de politique économique n'aurait pas dû poser de difficulté : l'intervention consciente des pouvoirs publics destinée à atteindre des objectifs économiques. En ce qui concerne la notion de crise économique, il faut souligner notamment la soudaineté des ruptures de tendances que provoque une crise. Une crise est un moment décisif¹, et en économie c'est plus précisément un moment où le système économique révèle des déséquilibres tels que le fonctionnement des rapports de production et de répartition ou les financements des activités s'interrompent et nécessitent d'être transformés. Les crises au sens strict sont donc la brève période où les dysfonctionnements sont révélés, plutôt que la période de récession qui suit le déclenchement de la crise : la difficulté du sujet était donc de discuter des mesures cherchant à anticiper les crises plutôt que d'exposer principalement les mesures correctrices prises après le déclenchement d'une crise pour éviter qu'une récession ne soit trop profonde ou trop durable. Si les copies ne parlaient que des mesures correctrices d'après-crise, elles ne traitaient donc pas le sujet ; en revanche considérer qu'éviter les crises, c'est permettre que la phase d'adaptation du système productif soit la plus rapide et la moins coûteuse possible économiquement et socialement est un des aspects du sujet.

Les candidats devaient se rappeler que les crises peuvent avoir diverses explications : monétaires, financières, ou réelles ; la distinction entre crises conjoncturelles et structurelles est également pertinente pour le sujet, car les candidats devaient se demander quels sont les facteurs déclencheurs des crises, pour savoir si celles-ci pourraient être évitées. Identifier les causes principales des crises est nécessaire pour savoir comment les anticiper et éventuellement les prévenir. La nature des crises est trop variée et leurs explications sont complexes pour que les candidats puissent faire une étude exhaustive, donc de bonnes copies pouvaient ne pas traiter certains points présentés ci-après mais ce qui importe c'est que leur présentation soit précise et clairement argumentée.

Le sujet était assez difficile, car s'il est traditionnel de discuter de la pertinence de l'État pour corriger les crises économiques, il est plus difficile de savoir quel rôle il peut jouer dans la prévention de celles-ci : par définition si l'État est efficace dans la prévention des crises, il est difficile de s'en rendre compte puisque celles-ci n'éclatent pas. Présenter l'existence de mécanismes de régulation de l'activité économique ou de financement en dernier ressort pour éviter qu'en cas de déséquilibres ceux-ci s'aggravent faute de mécanismes correcteurs fait toutefois partie du sujet : c'est le propre d'un mécanisme de régulation d'être installé dans un système pour éviter que le fonctionnement de celui-ci se bloque aux premiers signes de déséquilibres, et les stabilisateurs automatiques, comme par

¹ Ceci découle de l'étymologie grecque du mot « crise ». Certains candidats, faute peut-être de connaître le sens du mot étymologie ont présenté celle du mot « crise » comme chinoise ; il y avait là un malentendu.

exemple les assurances chômage, peuvent être présentés comme des institutions évitant de transformer des destructions d'emplois en crise macroéconomique, au même titre qu'un régulateur de vitesse sur une automobile peut être considéré comme une façon de prévenir les accidents. Les candidats qui ont exposé ces considérations sont malheureusement rares, et cela a été un élément de valorisation des bonnes copies.

Pour traiter le sujet, les candidats devaient donc faire appel à de bonnes connaissances historiques et opposer la régularité du déclenchement des crises du XIX^e siècle à 1929, à la période des Trente Glorieuses où les crises semblaient avoir été maîtrisées, puis à la relative irrégularité des crises survenues depuis les années 1980. Ils pouvaient adopter une thèse fataliste krugmanienne (« les crises reviennent toujours ») tout en montrant que l'expérience acquise lors des crises antérieures amène les États à prendre des mesures prudentielles plus ou moins poussées, qu'ils espèrent préventives. Le candidat devait donc s'interroger sur les possibilités que les États ont de tirer des leçons des crises économiques du passé.

La distinction entre les crises de nature réelle, monétaire, ou financière aurait pu amener des analyses assez riches, même s'il semblait a priori normal que les candidats insistassent davantage sur les crises financières dont l'analyse et la prévention font l'objet d'un chapitre explicite en 2^e année. Il était donc pertinent de ne pas se limiter à l'analyse des seules crises financières, et de s'interroger sur ce que pourrait signifier « éviter les crises réelles » alors que la dynamique économique oblige à des adaptations permanentes des structures productives tant du fait des changements des conditions de l'offre que des modifications des demandes. Comme les candidats ont finalement été peu nombreux à discuter de la prévention des crises financières, des présentations claires, exactes et précises des mesures prudentielles en matière de finance ont été valorisées.

Les candidats auraient pu rappeler que les crises d'Ancien Régime étaient des crises de pénurie, et se demander si de telles crises ne pouvaient pas être à nouveau redoutées du fait des risques environnementaux et de l'augmentation démographique. Avant de basculer dans des thèses malthusiennes présentant le contrôle des naissances comme une méthode pour prévenir les risques de pénuries, notamment alimentaires, un rappel historique était nécessaire, puisque des travaux comme ceux d'Amartya Sen ont montré que, depuis le XIX^e siècle, les famines qui ont frappé telle ou telle région du globe, y compris la tristement célèbre famine irlandaise de 1845-1850, étaient dues à l'impossibilité pour les pauvres de disposer de revenus pour acheter les ressources alimentaires disponibles plutôt qu'à une insuffisance absolue de denrées. Sur la base de telles observations les candidats pouvaient faire remarquer qu'éviter les crises les plus redoutables est possible si les pays concernés par des risques de pénuries alimentaires essaient de se protéger en disposant de liquidités pour acheter les ressources là où elles se trouvent et sont dotés de systèmes de redistribution sociale évitant aux personnes sans ressources d'être privées de droits d'obtenir des biens de base.

Dans la mesure où la crise est un moment où des décisions doivent être prises pour garantir la viabilité d'un système au cours du temps, si des candidats avaient jugé pertinent de faire remarquer que la situation actuelle est une situation de crise environnementale qui nécessite des prises de décisions, cela pouvait être considéré comme une interprétation valable du sujet, à condition que cela ne fût pas le seul thème abordé dans la copie : l'objectif du sujet n'était pas de reprendre celui très vaste de l'adaptation des comportements économiques aux contraintes environnementales ; néanmoins quelques lignes indiquant que nous sommes en situation de crise, c'est-à-dire que le diagnostic a été fait et qu'il faut donc modifier des comportements économiques et décider des méthodes pour y parvenir, pouvaient être bienvenues.

Plus classiquement, distinguer les crises de demande et les crises d'offre pouvait être une piste fructueuse à explorer. Si les crises sont dues à une insuffisance de la demande, essayer de faire en sorte que les revenus salariaux qui forment la majorité des revenus d'activité progressent au rythme des gains de productivité et faire en sorte que des assurances sociales évitent l'effondrement des revenus des ménages en cas d'aléa imprévisible pourrait être une façon d'éviter que les chocs macroéconomiques se transforment en crises, et les candidats pouvaient montrer qu'il s'agit d'un des enseignements tirés de la crise de 1929, et que cela correspondait à ce que l'École de la Régulation a qualifié de système de production fordiste. Les candidats pouvaient utiliser leurs connaissances historiques pour montrer qu'après la Seconde Guerre mondiale les mécanismes de redistribution ont contribué à limiter les pertes de revenus des ménages en cas de ralentissement de l'activité économique, et ont semblé permettre d'éviter les crises jusqu'à ce que le choc pétrolier soit le catalyseur d'une crise qui a peu à peu été comprise comme une crise de l'offre. Il était important de souligner que les mesures prises de libéralisation des marchés depuis les années 1980 ont contribué à faire augmenter les inégalités tout en rendant les appareils productifs de plus en plus adaptables à la suite de chocs de production, mais aussi plus exposés aux chocs réels dans la mesure où la concurrence entre offreurs s'est mondialisée, tandis que les débouchés des producteurs d'un territoire dépendent de la fragmentation des processus productifs et d'éléments de demande souvent hors du territoire national. Éviter les fluctuations de l'économie réelle dans un tel contexte semble de moins en moins réaliste, et les meilleures copies pouvaient montrer que les pays développés sont peut-être passés d'une situation où lors des Trente Glorieuses les politiques économiques semblaient capables de guider les productions économiques au point d'en éviter les fluctuations à une résignation à l'inévitabilité des fluctuations tout en faisant en sorte que les marchés s'adaptent d'eux-mêmes à celles-ci, ce qui suggère qu'éviter les crises revient alors à rendre cette adaptation la plus fluide et la moins coûteuse possible. Si les effondrements brutaux d'activité semblent inévitables, éviter les crises signifierait alors éviter d'avoir à prendre trop de décisions de politique économique pour permettre aux appareils productifs de se restructurer sans avoir à redouter d'effondrement des débouchés qui s'auto-entretiennent.

Pour cela, il faut aussi veiller à ce que les crises ne soient pas dues à une interruption brutale du financement des agents économiques qui ont des besoins de financement, et l'importance que les crises de financement ont prise depuis les années 1980, qui rappellent celles qui ont scandé le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle devait amener les candidats à discuter des possibilités d'éviter les crises financières, en tenant compte de la grande variété de crises que peut désigner cette expression (crise bancaire, effondrement des valeurs sur les marchés financiers, crises de change notamment.) Le programme d'ESH développe explicitement l'étude des mesures prudentielles à propos des crises financières, et il semblait normal que toutes les copies présentassent des analyses sur ce thème (mais ce fut loin d'être le cas.) Les candidats doivent connaître plusieurs théories montrant comment l'excès de crédit conduit aux crises financières (par exemple celles de Wicksell, de Minsky.) Les candidats devraient bien connaître les théories concernant les bulles spéculatives, et auraient pu faire remarquer qu'une des façons de limiter les crises des marchés financiers serait de surveiller davantage la création monétaire en période de croissance : ils pouvaient donc être amenés à expliquer pourquoi les banques centrales restent centrées sur des objectifs d'inflation et, éventuellement de limitation de l'ampleur des crises une fois que celles-ci ont éclaté, mais ont des difficultés à freiner ex ante les gonflements des bulles spéculatives ; de nombreux auteurs ont constaté (de Michael Woodford à Patrick Artus) que les banques centrales ont continué à partager la doctrine de Greenspan des années 1990 et 2000 (avant 2007) selon laquelle il était moins coûteux en points de PIB perdus de renflouer les institutions financières après l'éclatement d'une bulle que de chercher à freiner l'activité en période de croissance rapide : le *leaning against the wind* pourrait donc sans doute limiter les crises financières mais ne

semble pas vraiment dominant dans les pays développés. Par ailleurs les candidats devraient être en mesure de s'interroger sur les raisons d'être des mesures financières micro et macroprudentielles, et de leur mise en œuvre dans l'histoire, du Glass Steagall Act (et de son émiettement progressif, avant sa disparition) aux règles prudentielles des accords de Bâle I, II et III, dont l'efficacité peut prêter à discussion, pourvu que celle-ci repose sur une argumentation précise. Les meilleures copies devaient être en mesure de décrire par exemple les phénomènes d'effet de levier et montrer comment ceux-ci peuvent engendrer des cycles financiers, qui semblent d'ampleur et de gravité inégales selon les pays : Aglietta par exemple considère que les leviers financiers sont moindres en Allemagne que dans les pays Anglo-saxons. Les meilleures copies ont pu s'interroger sur le rôle des ratios prudentiels, des obstacles mis aux achats et ventes de produits financiers à découvert, et des moyens alloués aux institutions de surveillance des banques et des marchés financiers.

Si ce sujet posait des difficultés qui mettaient en évidence les capacités de raisonnement des meilleurs étudiants, il n'a laissé aucun candidat dépourvu de connaissances, car les théories des crises qui pouvaient être mobilisées pour le traiter étaient multiples, et car les contenus des politiques économiques dans l'histoire auraient dû être d'autant mieux connus que l'interventionnisme étatique provoqué par la crise actuelle a conduit à multiplier les articles d'actualité faisant référence à des exemples historiques qui pouvaient aider les candidats à se rafraîchir la mémoire lors des semaines qui ont précédé le concours.

● **SUJET 2**

Ce sujet débat était au cœur du programme de deuxième année, et plus précisément du module 3. Comme le premier sujet, il a été proposé à l'automne 2019, et s'il était possible de faire état des débats sur les possibilités de réorganiser le commerce international pour faire face à la fragilité des chaînes d'approvisionnement que la crise de la COVID a rendu très perceptible, il est évident que le sujet ne se limitait pas à la présentation de l'état du commerce international dans les trois derniers mois. Le sujet était bien sûr en prise sur l'actualité des toutes dernières années, mais le présent de l'énoncé est un présent de vérité générale, qui réclame donc une prise en compte de l'histoire pour savoir si le commerce international est actuellement régulé, ou s'il a pu l'être dans le passé, en analysant les conditions qui auraient alors permis une régulation.

Comme toujours le candidat devait commencer par définir les termes du sujet : le « commerce international » englobe l'ensemble des flux de biens et services entre des pays différents, et seulement les flux de biens et services ; il serait donc hors sujet de discuter du contrôle des capitaux ou des systèmes monétaires internationaux.

Par « réguler » on entend établir des règles communes et en vérifier l'application (le cas échéant en étant capable de sanctionner les manquements.) Comme le pronom « on » est indéfini, le sujet invitait à se demander à quelle échelle s'exerce la régulation : la régulation pourrait être le fait d'un ou plusieurs pays qui ont obtenu de ses partenaires commerciaux de bénéficier de règles spécifiques dans les échanges commerciaux internationaux ; elle peut être le fait de plusieurs pays qui ont passé entre eux des accords commerciaux spécifiques, mais dans ce cas, il est important de se demander si ces accords sont compatibles avec une régulation qui s'exercerait à une échelle mondialisée. Donc le thème de la gouvernance économique mondiale et de ses enjeux est ici au cœur de la question. L'organisation des règles commerciales dans le cadre des accords internationaux du GATT, puis sous l'égide de l'OMC était donc centrale pour le sujet. Il reste à préciser quelles sont les règles qui doivent canaliser les échanges commerciaux : bien sûr les progrès du libre-échange seront certainement les objectifs que les étudiants auront immédiatement à l'esprit, mais ils doivent aussi s'interroger sur d'autres objectifs, comme le respect de certains principes de préservation de l'environnement ou des droits sociaux.

Les meilleurs candidats pouvaient rappeler que le terme français « régulation » peut désigner la situation d'un système dans lequel certaines valeurs ne s'écartent pas de montants jugés souhaitables (comme la vitesse d'une voiture équipée d'un régulateur de vitesse par exemple.) Appliqué au commerce international, cela conduit à se demander s'il est possible que les échanges commerciaux se développent de façon à éviter certains déséquilibres, dont des déséquilibres structurels des balances commerciales, sachant qu'il n'existe pas de règles spécifiques destinées à décourager les pays excédentaires à accumuler indéfiniment des excédents, même si certains candidats ont sans doute retenu qu'une partie du plan Keynes proposé lors de la conférence de Bretton Woods avait pour but de limiter de tels excédents.

Pour traiter le cœur du sujet, les candidats devaient rappeler d'où vient cette préoccupation d'une régulation du commerce mondial et l'importance qu'elle a dans le contexte de mondialisation depuis les années 1970. En effet, plus les échanges commerciaux augmentent, plus il peut sembler difficile de réguler le commerce international ; en particulier lorsque les États restent attachés à leur souveraineté (cf. le « triangle des incompatibilités » de Rodrik). Le plan historique n'était pas du tout obligatoire, mais les candidats devaient avoir de bonnes connaissances historiques pour rappeler pourquoi la

question de la régulation du commerce international s'est posée explicitement à la suite du protectionnisme agressif et déstabilisant du début des années 1930. Les candidats devaient donc présenter la mise en place du GATT ; les meilleurs d'entre eux auraient pu dire que la conversion de F.D. Roosevelt au « mercantilisme éclairé » pour reprendre l'expression de Krugman (que les candidats ne devaient pas utiliser sans la définir) pouvait remonter à 1934, mais le plus important était d'expliquer pourquoi le GATT a été très prudent dans l'application des principes du libre-échange, et pourquoi un respect de règles mutuelles était indispensable pour faire repartir les échanges commerciaux internationaux après la Seconde Guerre mondiale. Si les candidats devaient avoir conscience que réguler le commerce international n'est pas nécessairement synonyme d'étendre sans limites les principes du libre-échange, il était toutefois nécessaire qu'ils aient conscience que le but de la régulation du commerce mondial n'est pas d'encourager les pratiques protectionnistes !

Les candidats devaient donc être en mesure d'expliquer pourquoi des pays en développement ont bénéficié de traitements spécifiques, destinés à leur laisser la possibilité de ne pas subir indéfiniment des spécialisations dont ils pouvaient redouter qu'elles ne soient pas totalement favorables à leur développement. Ils devaient aussi être capables de dire pourquoi les règles mises en place par le GATT ont été contestées et contournées dès le début des années 1970, et ils devaient être capables d'exposer les principaux enjeux du passage du GATT à l'OMC. Cela suppose d'avoir des connaissances factuelles précises sur les obstacles aux échanges commerciaux internationaux qui s'étaient mis en place dans les années 1970, sur les nouveaux enjeux de développement du commerce des services, sur la libéralisation des marchés (nationaux et internationaux) depuis le début des années 1980, sur les préoccupations en matière des différentes formes de propriétés intellectuelles, et sur l'élargissement des règles commerciales à un nombre croissants de PED, sans parler, lors de la mise en place de l'OMC, du basculement des pays communistes dans des régimes économiques de marché, qui permettaient de prévoir de les intégrer un jour à l'OMC. Des connaissances à propos des principales divergences sur ces thèmes en fonction de la situation économique ou politique des pays qui ont négocié la mise en place de l'OMC pourraient être utiles pour expliquer pourquoi la gestation de l'OMC a été longue, et pourquoi ses conférences successives ont connu depuis bien des difficultés, voire des heurts.

Les candidats auraient dû être capables d'exposer les mécanismes de gouvernance de l'OMC, de discuter de façon argumentée de la représentativité et de l'aide qu'elle offre aux différents pays membres, et ils doivent en particulier mentionner le rôle de l'ORD et la crise actuelle. Une évocation du dilemme représentativité / efficacité était ainsi bienvenue.

Ils devaient aussi montrer à quelles difficultés s'est heurté l'OMC lorsqu'elle a tenté d'élargir ses domaines de compétences dès ses premières conférences, et s'interroger sur la complémentarité de l'OMC et d'autres institutions internationales ; par exemple les meilleurs candidats pourraient mentionner la Cour internationale de justice de La Haye dont les jugements ont précédé les accords de Doha, ou ils pourraient aussi présenter les principes de respect des droits des travailleurs définis par le Bureau International du Travail, censés permettre de définir de manière rigoureuse le dumping social. L'existence d'une gouvernance économique mondiale en silos est l'un des principaux obstacles à l'efficacité des institutions internationales de régulation. En ce qui concerne les notions de dumping social ou de toute autre forme de dumping, il serait bon que tous les candidats réussissent à faire la différence entre la pratique de vente de produits à faibles coûts salariaux qui est supposée résulter des inégalités de dotations factorielles, et le non-respect de règles (sociales ou environnementales notamment) qui auraient été définies comme communes par des instances de gouvernance

internationale, dont l'OMC. L'analyse des difficultés à s'accorder sur la définition de telles règles communes (dont par exemple la définition du principe de précaution) était bienvenue dans les copies.

Si les candidats devaient être capables de montrer à quelles difficultés se heurte le respect des règles multilatérales tout particulièrement depuis la crise de 2008, ils ne devaient pas non plus oublier que si le commerce mondial s'est effondré en 2009 ce n'était pas du fait d'une flambée protectionniste, qui aurait sans doute été plus forte que ce qui s'est produit sans l'autorité de l'OMC et sans l'existence d'accords spécifiques entre certains groupes de pays : la réponse à la question du sujet (« c'est possible » ou « ce n'est pas possible ») est totalement libre, et relève du même genre d'enjeu que d'affirmer qu'un verre est à moitié vide ou à moitié plein, mais il ne fallait pas déformer les faits pour défendre artificiellement l'une ou l'autre réponse. Et dans l'accroissement des difficultés actuelles de l'OMC à faire respecter des règles communes, il fallait essayer de dépasser l'affirmation que tout s'explique par la personnalité du président des États-Unis, ou d'autres dirigeants politiques ; des analyses plus structurelles de l'évolution du rôle de la Chine dans le commerce mondial, de son statut au sein de l'OMC, du rôle des matières premières, dont les produits agricoles, de la fragmentation des processus productifs ou de l'attention croissante aux enjeux environnementaux doivent être présentées par les candidats.

Enfin les raisons du développement des Accords Commerciaux Régionaux, et les enjeux de l'essor de ces derniers (tolérés par l'OMC mais qui peuvent représenter une menace pour la régulation du commerce à l'échelle mondiale) pouvaient également être utilement évoqués mais le sujet ne devait pas être détourné pour traiter « multilatéralisme commercial *versus* régionalisme ».

PLANS ENVISAGEABLES

• SUJET 1

Les candidats pouvaient se contenter d'un plan dialectique basique, réduit à deux parties qui confirmaient qu'ils avaient cerné le sujet :

- 1) *Les politiques économiques ne peuvent pas éviter toutes les crises.*
- 2) *Néanmoins des réformes sont possibles pour rendre les politiques préventives plus efficaces.*

L'inversion des parties était bien évidemment possible :

- 1) *La gravité des récessions consécutives aux crises a amené à mettre en place des mesures qui préviennent les crises ou essayent au moins d'en limiter la durée.*
- 2) *Mais toutes les crises ne peuvent pas être évitées*

Le plan dialectique gagnait à être développé en trois parties à condition que les candidats aient assez de connaissances historiques pour montrer que les crises ne se répètent pas à l'identique dans l'histoire :

- 1) *Les crises peuvent être exogènes et semblent alors inévitables.*
- 2) *Pourtant un grand nombre de crises peuvent être évitées, ou leur ampleur peut être contenue.*

3. *Mais la prévention des crises, en s'appuyant sur les enseignements du passé engendre dans la durée des dysfonctionnements qui risquent de déboucher sur une crise d'une nature nouvelle difficile à éviter.*

Un autre plan en trois parties permettait de mieux expliquer pourquoi il était difficile de prévenir les crises :

- 1) *Les politiques économiques peuvent anticiper les fluctuations économiques et donc éviter les crises.*
- 2) *Toutefois les crises structurelles du capitalisme sont difficiles à anticiper et à éviter.*
- 3) *Les instruments permettant d'éviter les crises doivent donc eux-mêmes être réadaptés pour espérer limiter l'ampleur des coûts d'adaptation des structures productives. La crise n'est pas évitée, elle est amortie.*

- **SUJET 2**

Un plan basique mais efficace pouvait être d'inspiration dialectique et s'appuyait sur de bonnes connaissances historiques :

1) *Certaines mesures ont permis de réguler les dérives du commerce international.*

2) *Mais les stratégies des acteurs et le commerce international lui-même ont entravé les tentatives de régulation.*

3) *Il faut donc faire émerger aujourd'hui de nouvelles propositions de régulation.*

Une variante du plan précédent pouvait se présenter ainsi :

1) *Le commerce international a pu s'apparenter à un affrontement entre les États qui ne laisse pas de place à la régulation.*

2) *Cependant, non seulement les États ont pu s'accorder pour mettre en place une régulation, mais ils ont fait évoluer cette régulation en veillant à élargir peu à peu la mise en œuvre du libre-échange.*

3) La perte de vitesse du multilatéralisme oblige toutefois à repenser la régulation qu'avait représenté la mise en place de l'OMC.